



***LOI SUR LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL
DES ENFANTS DANS LES CHAINES D'APPROVISIONNEMENT***

RAPPORT ANNUEL

1^{ER} NOVEMBRE 2022 AU 31 OCTOBRE 2023

DUBOIS AGRINOVATION INC.

1. Introduction

Ce rapport a été préparé par Dubois Agrinovation inc. (ci-après « Dubois Agrinovation » ou la « Société ») en réponse aux exigences de la *Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (ci-après la « Loi ») pour son exercice financier se terminant le 31 octobre 2023.

La Société reconnaît l'importance de gérer les risques de travail forcé et de travail des enfants dans le cadre de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement et s'engage à améliorer continuellement ses processus de diligence raisonnable, d'évaluation des risques, de remédiation et de formation.

2. Structure organisationnelle, activités et chaîne d'approvisionnement

Structure

Dubois Agrinovation est une compagnie régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par action*. Ayant vu le jour en 1984, Dubois Agrinovation est reconnue comme chef de file de l'industrie agricole durable au Canada et aux États-Unis. À l'heure actuelle, la Société emploie 90 personnes.

Son siège social est situé au 478, Notre-Dame C.P. 3550 à Saint-Rémi (Québec) où toutes les activités de la Société sont concentrées. Dubois Agrinovation possède également une boutique de jardinage résidentiel au 496, Saint-Rémi (Québec) ainsi qu'une succursale en Ontario située au 630, chemin Ireland, Simcoe (Ontario).

Activités

Dubois Agrinovation a comme mission première de procurer des solutions horticoles et des systèmes d'irrigation sur mesure pour les agriculteurs et jardiniers résidentiels. La volonté première de Dubois Agrinovation est de s'adapter aux besoins de ses clients afin d'offrir toujours un service de qualité et des produits innovants.

La clientèle de la Société est diversifiée et varie entre des exploitants de serres, de vergers, de vignobles, des maraîchers, des producteurs de petits fruits, des pépinières ainsi que des particuliers.

Chaines d'approvisionnement

La chaîne d'approvisionnement de la Société est constituée d'un réseau important de fournisseurs et de distributeurs répartis à travers le monde. Dubois Agrinovation offre une variété de produits pour plusieurs sphères de l'industrie horticole :

- L'horticulture
- L'irrigation
- L'éclairage
- Le jardinage résidentiel
- L'emballage pour les expéditions

L'horticulture

En tant qu'activité principale de la Société, l'approvisionnement en produits horticoles repose sur une chaîne d'approvisionnement diversifiée et mondiale. Les matériaux essentiels tels que le paillis sont obtenus de divers fournisseurs situés principalement au Canada et en Espagne. De même, les bâches, cruciales pour la protection des cultures, sont fournies principalement par des fournisseurs situés en Italie et en France. Les broches, indispensables pour la fixation et la structuration des installations, sont produites à Montréal et en Chine, tandis que les filets et autres produits spécialisés pour les vignobles sont importés majoritairement d'Asie (incluant le Sri Lanka et la Chine), de l'Europe (incluant la France et l'Espagne) ou achetés au Canada.

L'irrigation

Pour ses équipements et ses produits d'irrigation, la Société s'appuie sur une variété de fournisseurs majoritairement situés aux États-Unis et une faible proportion située en Chine (pour la plupart) et ailleurs. La catégorie se compose de tuyaux en PVC et les produits d'irrigation en aluminium, utilisés pour leur durabilité et leur résistance, en provenance du Canada et des États-Unis ou encore de systèmes de goutte-à-goutte achetés via un distributeur aux États-Unis.

L'éclairage

En ce qui concerne l'éclairage, la Société s'approvisionne directement auprès d'une entreprise réputée dans la fabrication d'ampoules et assure la distribution vers sa clientèle (vignobles, serres, vergers, particuliers). Les produits de cette entreprise sont fabriqués dans des installations situées en Pologne et aux Pays-Bas.

Le jardinage résidentiel

Dubois Agrinovation offre une gamme complète d'outils et d'équipements en provenance de l'Europe (principalement la France) ainsi que l'Asie (principalement le Pakistan, Sri Lanka et la Chine). En ce qui concerne les semences et les boutures, la Société privilégie des fournisseurs situés au Canada, aux États-Unis et en Europe.

L'emballage pour les expéditions

Pour assurer ses activités de distribution et de vente, la Société s'appuie sur des emballages tels que le plastique et le carton achetés auprès de fournisseurs situés au Canada et aux États-Unis.

De manière générale et afin de répondre aux besoins de sa clientèle, Dubois Agrinovation s'appuie sur des relations d'affaires de confiance avec ses fournisseurs et entretient des liens commerciaux depuis plusieurs décennies avec plusieurs d'entre eux. Cependant, Dubois Agrinovation reconnaît que ses fournisseurs canadiens et américains ont leurs propres chaînes d'approvisionnement pour lesquelles elle a une visibilité très limitée.

Dubois Agrinovation reconnaît que la gestion des risques inhérents aux chaînes d'approvisionnement relève de sa responsabilité, tout comme celle de ses fournisseurs, car le respect des droits de la personne est une responsabilité collective, engageant toutes les entreprises, peu importe où elles mènent leurs activités.

3. Les étapes pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants

Au cours de son exercice financier se terminant le 31 octobre 2023, Dubois Agrinovation a pris les mesures suivantes pour prévenir et réduire les risques de travail forcé ou de travail des enfants dans ses opérations et sa chaîne d'approvisionnement :

- Application continue des politiques et procédures mentionnées ci-dessous en regard des employés et des activités de Dubois Agrinovation;
- Promotion active de la dénonciation de toute violation des Politiques, en garantissant la confidentialité de toute communication à ce sujet et en s'engageant à l'absence de mesures disciplinaires ou de représailles en cas de signalement.
- Supervision et maintien d'un climat de travail sain, au travers d'un comité santé et sécurité interne de 5 membres (3 travailleurs, 1 membre de la direction et 1 membre des ressources humaines), afin de pouvoir résoudre toute question afférente à ce sujet.
- Vérification des certificats d'origine des produits des fournisseurs dans le cadre du processus d'importation des marchandises au Canada et contrôle par échantillonnage de la marchandise reçue par des tiers (courtiers en douane) ainsi que par les équipes internes.
- Surveillance des fournisseurs en lien avec leurs processus de fabrication et la qualité des produits dans le cadre de la relation d'affaires

Des détails supplémentaires sur ces actions sont fournis dans les sections suivantes de ce rapport.

4. Politiques et procédures de diligence raisonnable

Les politiques et les procédures présentées ci-dessous sont celles appliquées par Dubois Agrinovation afin de prévenir et atténuer les risques liés au recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de ses activités et sa chaîne d'approvisionnement.

Manuel de l'employé

La Société s'est dotée d'un *Manuel de l'employé*, lequel a été mis à jour en août 2023, qui établit des attentes précises en matière de comportement éthique en affaires et qui énonce les principes et les valeurs de Dubois Agrinovation, dont la valorisation de l'engagement et de l'esprit d'équipe. Le *Manuel de l'employé* indique les grandes orientations de la Société en matière de conditions de travail, d'avantages sociaux et de communication. À ce propos, la Société indique vouloir faire preuve de transparence sur ses pratiques auprès de ses employés et également leur donner une voix. De plus, Dubois Agrinovation a également mis en place depuis février 2022, un comité spécialisé qui se réunit aux 5 semaines. Ce comité, composé de trois travailleurs, un membre de la direction et un membre des ressources humaines, a pour mandat l'identification et la mise en œuvre des initiatives clés permettant de réduire les risques sur la santé et sécurité et d'assurer un environnement de travail sain et sécuritaire.

Politique concernant le harcèlement en milieu de travail

Dubois Agrinovation a élaboré une *Politique concernant le harcèlement en milieu de travail*, qui interdit toute forme de harcèlement psychologique, sexuel ou discriminatoire sur les lieux de travail. Sa politique prévoit en outre, un plan d'intervention rapide et efficace pour gérer les plaintes ou les situations de harcèlement. Des mécanismes d'aide sont également offerts aux personnes victimes ou qui se croient victime de harcèlement. Cette politique s'applique à tous les employés, les fournisseurs et clients la Société. Des sanctions disciplinaires sont prévues à l'égard de toute personne qui enfreint cette politique.

Contrôle des importations

La Société s'est engagée à garantir la qualité et l'authenticité des produits fournis par ses partenaires. Dans le cadre de cette démarche d'importation et par souci de transparence, une vérification annuelle des certificats d'origine des produits de tous les fournisseurs est systématiquement entreprise. Toutefois, pour renforcer cette vigilance, la Société n'hésite pas à recourir à des tiers spécialisés (courtiers en douane) pour mener des vérifications par échantillonnage de la marchandise reçue. Ces inspections visent à assurer la conformité des déclarations faites par les fournisseurs en matière de qualité et d'origine des produits. Ce processus est complémentaire aux vérifications effectuées lors de la réception des marchandises par les équipes internes de la Société.

Chaîne d'approvisionnement

En ce qui a trait à sa chaîne d'approvisionnement, Dubois Agrinovation reconnaît l'importance cruciale de promouvoir des pratiques éthiques et respectueuses des droits des travailleurs dans sa chaîne d'approvisionnement. Un comité de nouveaux produits, composé d'un représentant de chaque secteur d'affaires à la responsabilité de procéder à l'évaluation de tous nouveaux fournisseurs de produits selon des critères spécifiques tels que, l'origine des produits, les standards de qualité et de durabilité de l'entreprise et les aspects commerciaux. Dès que des solutions alternatives locales existent, dans des conditions commerciales similaires, la Société privilégie de faire affaires avec fournisseurs locaux.

Pour les fournisseurs majeurs, des évaluations de performance sont effectuées régulièrement et des rencontres ou des visites de site sont organisées sur une base annuelle. Ce mécanisme permet d'établir et de maintenir des relations d'affaires de confiance, axées sur la communication, la transparence et la qualité.

Toutefois, la Société n'a pas prévu ou mis en place de processus spécifique pour la prévention et l'atténuation du risque de travail forcé et du travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement. En revanche, si des enjeux de travail forcé ou de travail des enfants étaient soulevés au sein de sa chaîne d'approvisionnement, Dubois Agrinovation s'engage à prendre les mesures nécessaires afin d'éviter des pratiques d'approvisionnement susceptibles d'impliquer du travail forcé ou du travail d'enfants.

5. Le risque du travail forcé et du travail des enfants

En ce qui concerne les employés de Dubois Agrinovation, ils sont liés par un contrat de travail et sont tous embauchés au Canada conformément aux normes, lois et règlements applicables en matière de santé et de sécurité au travail. Les risques de travail forcé ou de travail des enfants dans ses activités sont extrêmement faibles.

Dans le cadre de ses relations d'affaires avec ses fournisseurs, Dubois Agrinovation n'a pas identifié de risques de travail forcé ou de travail des enfants directement auprès de ces derniers. Dubois Agrinovation reconnaît qu'il n'a pas de visibilité sur les composantes et les matières premières qui sont utilisées pour fabriquer les produits qu'il achète, ni sur la chaîne d'approvisionnement de ses fournisseurs. Dans toutes les sphères de sa chaîne d'approvisionnement, Dubois Agrinovation privilégie des relations d'affaires avec des fournisseurs basés au Québec et au Canada. Lorsqu'il doit faire appel à des fournisseurs étrangers pour des besoins spécifiques, la Société favorise des fournisseurs qui sont reconnus internationalement dans leurs domaines d'activité.

6. Mesures de remédiation et remédiation des pertes de revenus

Dubois Agrinovation encourage la dénonciation de tout manquement à ses politiques et a mis en place un processus formel de signalement et d'intervention. En cas de violation des droits de la personne dans les opérations de la Société, des mesures sont prévues pour faire cesser ou prévenir ces violations et un soutien est offert aux victimes au moyen de son processus de dépôt et de traitement des plaintes et ses différents mécanismes d'aide.

À ce jour, Dubois Agrinovation n'a reçu aucune plainte relative au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de ses opérations ou de sa chaîne d'approvisionnement, et n'a donc pris aucune mesure de remédiation ou de compensation pour la perte de revenus des familles résultant du travail forcé ou du travail des enfants.

7. Formation des employés

Dubois Agrinovation offre à ses nouveaux employés une formation à l'embauche et invite tous les employés à attester du fait qu'ils ont bien pris connaissance des politiques et procédures en place. Une fois par an, l'ensemble des employés sont tenus de relire les politiques et procédures de l'entreprise.

À ce jour, la Société n'a pas développé de formation spécifique en lien avec la nouvelle *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, mais entend sensibiliser son équipe d'approvisionnement au cours de la prochaine année.

8. Évaluation et efficacité

Dubois Agrinovation n'a pas encore mis en place de processus formel afin d'évaluer l'efficacité de son approche pour prévenir et mitiger les risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement.

9. Approbation et attestation

Conformément aux exigences de la Loi, et plus particulièrement selon son article 11, j'atteste que j'ai examiné les informations contenues dans le rapport pour l'entreprise ou les entreprises énumérées ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes dans tous ses aspects significatifs aux fins de la Loi, pour l'année de référence mentionnée ci-dessus.

Daté dans la ville de St-Rémi, Québec, ce 30 jour de mai, 2024.



Ginette Guinois, Présidente et directrice générale

J'ai l'autorité pour engager la Dubois Agrinovation Inc.

